DÉFI INTERNET 2020-2021

LES INSCRIPTIONS ONT DÉBUTÉ LE 26 NOVEMBRE 2020.

www.defi-internet62.net

Le Défi Internet 62 est ouvert aux élèves des classes de CM1, CM2, 6ème, SEGPA et ULIS du Pas-de-Calais.

Pour son organisation, l'équipe du Défi Internet 62 est aidée par la ***Délégation Académique au Numérique (DANE) de l'Académie de Lille*** *et la* ***Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Pas-de-Calais***.

Il s'agit, dans une première partie, de **répondre à dix énigmes** mettant en œuvre des compétences à travailler à la fin de l'école élémentaire et au début du collège. Ces questions sont centrées sur le département du Pas-de-Calais (*patrimoine, personnages, géographie, etc.*). Une seconde partie du concours consiste à **produire un document numérique** portant sur le patrimoine local.

De plus, en fonction des procédures mises en place dans les classes, la participation à cette action permet aux élèves de valider une grande partie des compétences figurant dans le projet de Cadre de Référence des Compétences Numériques pour l'École et le Collège et dans le deuxième domaine du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Méthodes et outils pour apprendre*).

Les dates :

- Les inscriptions ont débuté le **jeudi 26 novembre 2020** ;
- La 1ère série de 5 énigmes sera publiée le **mardi 1er décembre 2020** ;
- Le défi se terminera le **lundi 31 mai 2021 minuit** (date limite d'envoi de la 2nde épreuve) ;
- Remise des prix pour les lauréats du concours **en juin 2021**.

La première partie du *Défi internet* - les énigmes :

Il y a **deux séries** proposant chacune **cinq énigmes**. Les séries seront accessibles aux dates suivantes :

- Série 1 : **01/12/2020** Série 2 : **01/02/2021**

La seconde partie du *Défi internet* - la production d'un document numérique :

En plus des énigmes, une seconde épreuve doit **obligatoirement** être réalisée par les classes. Cette épreuve consiste à rédiger **un document numérique** (*plaquette, carte postale, affichette, document multimédia, vidéo...*) mettant en valeur le patrimoine local (*personnage, monument, flore, faune...*). Ce document doit donner l'envie d'aller voir ce qui est mis en valeur, avoir été conçu par les élèves et porter sur le patrimoine départemental. **Il sera obligatoirement transmis sous forme d'un fichier numérique avant le lundi 31 mai 2021 minuit.**

Les lauréats du concours :

Les trois premières classes de chaque catégorie du 1er Degré recevront un lot offert par la D.A.N.E. dans le courant du mois de juin 2021.

Pour les détails et les conditions de participation, voir le règlement du Défi Internet à l'adresse :

http://www.defi-internet62.net/reglement.php